



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-01-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

Le vingt-quatre janvier deux mil dix huit, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le dix-neuf janvier deux mil dix huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Marylène GIRAUDON, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU

Absents excusés :

- Sandra VIDARD-ROUVREAU a donné pouvoir à Philippe NOIRTAULT
- Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON
- Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD
- Jacky FAVREAU
- Chrystèle JARNY

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Monsieur le Maire présente ses vœux de bonheur et de santé à l'ensemble des élus, ainsi qu'au public et la presse présents à cette séance de Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 décembre 2017

Monsieur NOIRTAULT fait observer à l'Assemblée que lorsqu'un membre du conseil possède un pouvoir, son vote et celui de son collègue empêché peut être différent. Il doit être formulé une fois en son nom puis une fois pour le compte du collègue empêché. Le Conseil Municipal prend note de cette remarque.

Une fois cette observation formulée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 décembre 2017, avec :

- 12 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Maîtrise de l'Architecte pour la construction de la boulangerie

Le projet portait sur plusieurs surfaces de vente à construire mais a été réduit à une seule unité commerciale, une fois la compétence « zone commerciale » transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Il s'avère que l'Architecte, Madame BECK, a commencé à travailler sur un projet initial comprenant 2 structures mais la réorientation du projet a abouti à un seul local. La Municipalité se doit de rémunérer tout son travail effectué.

CONSTRUCTION DE 2 CELLULES COMMERCIALES		CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE	
MONTANT TRAVAUX HT ESTIM ^o APS2	614 500,00€	MONTANT TRAVAUX AO	336 237,00€
TVA 20%	122 900,00€	TVA 20%	67 247,40€
MONTANT TRAVAUX TTC	737 400,00€	MONTANT TRAVAUX TTC	403 484,40€
TAUX HONORAIRES	9,00%	TAUX HONORAIRES	11,00%
TOTAL HONORAIRES HT	55 305,00€	TOTAL HONORAIRES HT	36 986,07€
TVA 20%	11 061,00€	TVA 20%	7 397,21€
TOTAL HONORAIRES TTC	66 366,00€	TOTAL HONORAIRES TTC	44 383,28€

VENTILATION PAR PHASE

2 CELLULES COM – ESTIM ^o APS 2 HT :		614 500,00 €	TOTAL HT
ESQ	5,00%	2 765,25€	8 848,80€
APS	11,00%	6 083,55€	

BOULANGERIE SEULE – MONTANT AO :		336 237,00 €	
APD	14,00%	5 178,05€	31 068,30€
PRO	23,00%	8 506,80€	
EXE PARTIELLES	15,50%	5 732,84€	
ACT	6,00%	2 219,16€	
VISA	2,00%	739,72€	
DET	21,00%	7 767,07€	
AOR	2,50%	924,65€	

TOTAL	100,00%	39 917,10€
--------------	----------------	-------------------

TOTAL HONORAIRES HT	39 917,10€
TVA 20%	7 983,42€
TOTAL HONORAIRES TTC	47 900,52€

Une fois le décompte des honoraires expliqué, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur un montant réactualisé d'honoraires de 47 900,52 euros TTC, avec :

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Création d'une agence technique départementale et désignation des titulaires et suppléants

L'agence départementale a pour mission d'apporter aux collectivités des conseils et un accompagnement pour leurs projets d'investissement dans les domaines de la voirie, aménagements d'espaces publics, construction et réhabilitation de bâtiments publics....

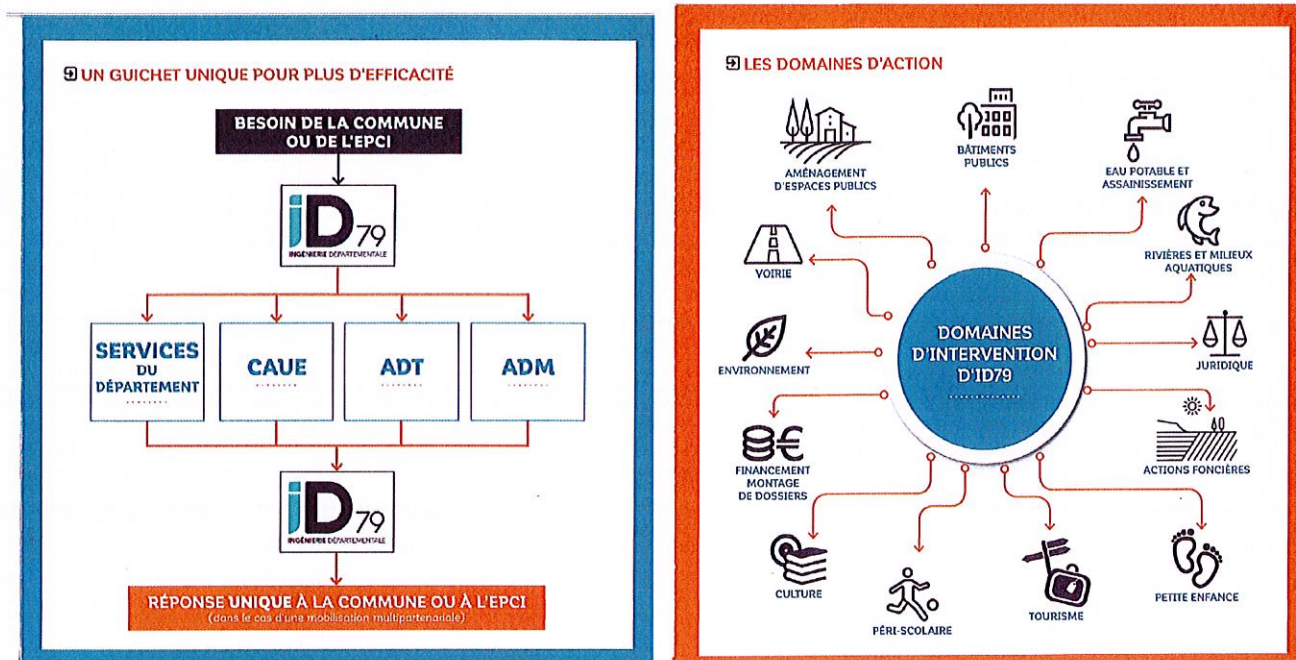
C'est un EPCI qui s'est créé début 2018.

Dans un premier temps, le Conseil Départemental demande aux communes d'approuver les statuts de ce nouvel établissement et de désigner deux membres.

Dans un second temps, les collectivités pourront solliciter ce nouveau service, moyennant une adhésion forfaitaire.

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Luc GUINARD, pour être membre titulaire et Monsieur Benoît PIRON comme suppléant.

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».



Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental relatif aux statuts de cet nouvel EPIC et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les statuts, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Vente d'un matériel agricole

Il s'agit d'un ensemble CHARGEUR de marque FAUCHEUX vendu à Monsieur Sébastien MOREAU pour la somme de 500 euros TTC. La matériel est inscrit à l'inventaire sous le n°0003-21578-2017-240 pour une valeur initiale de 1 800 euros TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de ce vente, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Tarifs locations de salles communales pour l'année 2018

Après discussions, les tarifs des salles communales pour l'année 2018 sont proposés comme suit.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le tableau détaillé des tarifs 2018, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Parquet	50	110	60
Salle carrelée (frigo + chambre froide) Gratuité si réunion	50	110	60
Toutes les salles	90	160	100
Mariage (week-end complet)	250	500	
Forfait cuisine	82	82	82
Journée supplémentaire	50	100	50
Couvert (1 jeu)	0,57	0,72	0,57
Couvert (2 jeux)	0,78	1,14	0,78
Salle multi-activités	62	125	62
Salle Pompiers	gratuit	gratuit	gratuit
Salle L'Étape Gratuité si réunion	40	100	60

Loyer pour le logement communal 19 Grand'Rue

Les locataires ont quitté leur logement 19 Grand'Rue le 15 janvier 2018. De plus, de grands travaux de rénovation doivent être engagés.

Une gratuité du loyer du mois de janvier est proposée au Conseil.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la gratuité du loyer du mois de janvier 2018 pour le logement 19 Grand'Rue, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-01-01

Indemnités des élus

Indemnité de Monsieur le Maire :

Pour éviter des cotisations patronales sur son indemnité, soit environ une dépense pour la commune de 7 500 euros/an, le taux d'indemnisation pourrait être ramené à 42% et ainsi, la base de calcul serait en dessous du seuil de la Sécurité Sociale qui est actuellement de 1 634,50 euros/mois.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le taux d'indemnisation à 42%, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Indemnité du Premier Adjoint :

Monsieur le Maire explique que Monsieur BARANGER, Premier Adjoint intervient de façon plus importante dans sa mission à la mairie dans les domaines suivants : le budget et les dossiers de subvention.

Sur ce constat, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le taux d'indemnisation de 15% à 20%, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Gestion comptable :

Deux décisions modificatives ont été prises en fin d'année pour régulariser des dépenses d'emprunt de 2012, 2015 et 2016. Ce sont des anomalies détectées par le Trésorerie de Mazières avant sa fermeture.

Il s'agit de :

- ① 74,14 euros pour l'exercice 2012 et 2015 (arrêté du Maire n° 64)
- ② 174,45 euros pour l'exercice 2016 (arrêté du Maire n° 63)

- Dans la zone du Poirier, la borne camping car devra être équipée d'une évacuation des eaux usées pour que le lieu puisse être référencé dans les guides spécialisés camping-car.

- Pour le restaurant scolaire, les élus étudient l'achat d'une nouvelle armoire chauffante pour équiper la zone d

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Benoît PIRON

